

République Algérienne Démocratique Et Populaire

Willaya : d'el Tarf

Daira : de Drean

Commune : de Chihani

NIF : 096236149048514 01

N : 0135 / 2025 AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément à l'article **40** et **65** du décret présidentiel **N °15-247** du **16/09/2015** portant réglementation des marchés publics et des délégation de services public ,le président de l'A.P.C de CHIHANI informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ouvert **N° 01 / 2025** paru dans les quotidiens :

EL Massdar . La Nouvelle republique et le journal électronique le 21/10/2025 relatif à l'opération : **Approvisionnement des cantines scolaire en alimentation pour l'exercice 2026 :**

***lot N°01 : fourniture en pain**

***lot N°02 : fourniture en alimentation générale , légumes et fruits**

***lot N°03 : fourniture en viandes rouge et blanche**

qu'a l'issue de l'évaluation des offres en date du: **23/11/2025**

et suite au désistement du l'offre qualifiée et moins disante **BEN AISSA MOUNIR LE : 25/11/2025** du :

***lot N°03 : fourniture en viandes rouge et blanche** L'opération a été attribuée à l'offre qualifiée classé deuxième

N°	Désignation	Fournisseur choisi provisoirement	Montant de l'offre proposée DA	Délais d'exécution	Note offre technique	Observation
01	Approvisionnement des cantines scolaire en alimentation pour l'exercice 2026 lot N°01 : fourniture en pain		Opération est déclaré infructueuse pour le motif de : aucune offre n'a été reçue			
02	Approvisionnement des cantines scolaire en alimentation pour l'exercice 2026 lot N°02 : fourniture en alimentation générale , légumes et fruits		Opération est déclaré infructueuse pour le motif de : la non qualification de la seule offre reçue			
03	Approvisionnement des cantines scolaire en alimentation pour l'exercice 2026 lot N°03 : fourniture en viandes rouge et blanche	ADEM DISTRUBITION commerce de gros de produit liés à l'alimentation humaine Gérée par : BELKHIR IBRAHIM NIF 176103600011454	MONTANT MIN 6 891 930.00 D.A MONTANT MAX 13 783 860.00 DA	ANNEE 2026	25 points	Offre qualifiée classé deuxième suite au désistement de l'offre moins disante

En application des dispositions de l'article 56 de la loi N° 23-12 DU 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et conformément à l'article 82 du décret présidentiel N °15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégation de services publics; les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres sont invités de se rapprocher du service contractant au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la parution du présent avis dans la presse pour leurs communiquer ces résultats .

Tout soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours dans un délai de dix (10) jours auprès de la commission communale des marchés public à compter du premier jours de la parution du présent avis ; si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jours de repos légal la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant